



10 RUE CHRISTOPHE COLOMB
75008 PARIS
TEL : 01.47.23.95.09

PROJET EDUCATIF - ORGANISATION GÉNÉRALE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'école Saint Pierre de Chaillot est un établissement catholique d'enseignement privé, sous contrat avec l'état, qui dispense une éducation dans le respect des valeurs chrétiennes.

Les élèves sont accueillis dans leur diversité au sein de la communauté éducative. Le projet de celle-ci est de développer chez eux le goût d'apprendre, le sens de l'effort et la fierté de réussir. Dans cet esprit, la responsabilité, la générosité et le courage sont les valeurs clefs de notre école.

En inscrivant leurs enfants, les parents adhèrent aux valeurs et aux règles de vie de l'école Saint Pierre de Chaillot, la famille restant le lieu naturel de l'éducation et de l'épanouissement spirituel des enfants.

LA VIE CHRETIENNE DE L'ETABLISSEMENT

L'école Saint Pierre de Chaillot est un établissement catholique. Il est donc important que chacun en accepte le climat chrétien et s'y montre respectueux. Toute personne entrant dans l'établissement s'engage à respecter ce caractère propre, tant dans ses actes que dans ses propos. Elle s'oblige au moment de son engagement à respecter ce caractère propre en totalité, sans aucune exception ni réserve.

LES HORAIRES

- ❖ *Ecole Maternelle : LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI : 8h25-11h45 et 13h45-16h15*
- ❖ *Ecole Primaire : LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI : 8h25-12H00 et 13h45-16h20/30*
- ❖ *La garderie: LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI: commence à 16h15 – finit entre 17h15 et 18h*
- ❖ *L'étude du soir : commence à 16h30 – finit à 18h*

Tout retard pour venir chercher son enfant après 18h sera facturé 8 euros / quart d'heure

Les portes de l'écoles ouvrent

- *Le matin avant les cours : de 8h15 à 8h25*
- *Pause méridienne : 11h45 et 12h00 puis 13h35 à 13h40*
- *Après la classe : 16h15 à 16h30 puis 18h*

LES ABSENCES, LES RETARDS, LES OUBLIS

Les absences :

Toute absence doit être systématiquement signalée à l'école le matin même (avant 8h30) par mail (secretariat@spc-paris.fr). Lors de son retour, l'élève doit présenter à son enseignante un mot d'un parent dans le cahier de liaison justifiant son absence.

Une absence de plus de trois jours doit être justifiée par un certificat médical.

Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors des heures de classe (seules certaines rééducations peuvent se faire sur temps scolaire en accord avec l'enseignante et le chef d'établissement).

Les départs anticipés en vacances et les retours décalés ne sont pas acceptés.

Les retards :

Des retards répétés peuvent entraîner la non-admission de l'enfant dans sa classe jusqu'à l'heure de la récréation afin de ne pas perturber la classe.

Au-delà de trois retards par mois une sanction sera appliquée.

Les oublis :

Oublis à la maison : si votre enfant a oublié des affaires de classes (cartable, sac de sport, sac de piscine, livres, cahiers, tabliers, manteaux, goûters...) merci de ne pas appeler l'école. Vous avez la possibilité de les déposer uniquement aux heures d'ouvertures des portes (8h45, 11h45, 13h35, 16h15) dans ce cas veillez à mettre le nom et la classe de l'enfant sur les affaires que vous déposez.

Oublis en classe : en cas d'oublis dans la classe les élèves ne sont pas autorisés à remonter.

LA TENUE VESTIMENTAIRE

Tablier d'uniforme : le port d'un tablier est obligatoire. Vous trouverez les informations de commande chez « Bobine » sur le site de l'école : <https://spc-paris.fr/>

A l'école, l'enfant doit porter une tenue de ville correcte, sobre et fonctionnelle (pas de marque).

Les vêtements brillants (sequins) ne sont pas autorisés.

Les chaussures doivent être simples et pratiques.

Les tenues de sport ne sont pas autorisées en dehors des jours de sport.

L'enfant ne doit pas porter de bijou, de vernis à ongles ni de maquillage.

Les écharpes ne sont pas autorisées pendant la récréation. Merci de privilégier tour de cou ou cagoule.

Les vêtements qui s'enlèvent doivent être marqués (manteau, veste, pull, bonnet ...)

LES OBJETS

Les objets dangereux sont strictement interdits.

Les objets précieux n'ont pas leur place à l'école (argent, bijoux, ...). L'école décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels apportés à l'école.

Les portables et les tablettes (et autres objets numériques) ainsi que les appareils photos ne sont pas autorisés.

LES GOÛTERS D'ANNIVERSAIRES

Pour les anniversaires fêtés en classe, nous n'acceptons plus les gâteaux. Sont autorisés les baguettes/baguettes viennoises ou brioches et barres chocolatées. Voir l'organisation propre à chaque classe avec l'enseignante.

Les invitations ne doivent pas être distribuées à l'école. Nous vous remercions de vous organiser en conséquence.

L'INFIRMERIE

*Maladie : L'école n'est pas le lieu adapté, ni équipé pour garder des enfants malades. **Aucune prise de médicaments n'est possible à l'école (même avec une ordonnance).***

Nous ne sommes pas en mesure de donner de paracétamol ou autre anti-douleur ni d'appliquer de désinfectant en cas de blessure.

Pour le respect de votre enfant, des autres enfants et de l'équipe éducative, merci de signaler toute maladie contagieuse (covid, gastro-entérite, varicelle, grippe, rubéole, scarlatine, conjonctivite, ...) et dans ce cas veiller à garder votre enfant à la maison.

Si votre enfant est malade ou est victime d'un accident durant le temps scolaire nous vous contacterons par téléphone.

LES LIVRES ET LES FOURNITURES

Les livres sont fournis par l'école ainsi qu'une grande partie du matériel scolaire (cahiers, feuilles, protège-cahiers ...). Les livres prêtés doivent être couverts et marqués au nom de l'enfant et rendus en bon état en fin d'année. En cas de perte ou de détérioration, les livres – prêtés par l'école – seront facturés aux familles.

Une liste de petit matériel est demandée par chaque enseignante (voir sur le site de l'école mi-juin).

LES SANCTIONS

Les élèves doivent respecter le règlement de l'école.

S'il n'y parvient pas, il devra exécuter la punition qui lui est demandée.

Si l'élève commet une faute grave, un avertissement pourra être inscrit dans le bulletin de notes.

Plusieurs avertissements peuvent entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève.

REGLEMENT DE L'ECOLE A LIRE PAR L'ELEVE AVEC SES PARENTS

les élèves entre eux

- *parler avec des mots et non avec les poings*
- *employer un langage poli*
- *respecter les autres en les écoutant*
- *être attentif aux autres*
- *alerter l'adulte présent en cas de danger*

les élèves avec les adultes :

Tous les adultes de l'école sont concernés (personnel enseignant et personnel éducatif)

- *être poli*
- *respecter l'adulte et obéir sans discuter la parole de l'adulte*
- *dire la vérité (ne pas mentir)*

les élèves et le matériel :

- *ne pas prendre les affaires des autres sans leur accord*
- *faire attention aux objets qui me sont prêtés*
- *ne rien escalader*
- *ne pas jouer dans les toilettes*
- *jeter les papiers dans les poubelles*
- *jouer au ballon (en mousse) par temps sec uniquement sur les créneaux autorisés (le ballon doit être apporté dans un sac)*

les élèves dans la rue :

- *marcher 2 par 2*
- *parler doucement afin de respecter la tranquillité des passants*
- *attendre le signal de l'adulte pour traverser*

les élèves dans la cour

- *jouer mais sans brusquerie*
- *parler calmement*
- *les accès aux escaliers (et sous les escaliers) sont interdits*
- *à la sonnerie se mettre en rang en silence*

les élèves dans les escaliers

- *se déplacer sans courir*
- *se déplacer le long du mur*
- *se déplacer en silence, les uns derrière les autres, avec l'enseignante*
- *porter son cartable*
- *ne pas monter ou remonter seul(e) dans les classes*

les élèves à la cantine

- *prendre la place qui est donnée par l'adulte responsable*
- *communiquer calmement en parlant bas*
- *se tenir correctement*
- *manger proprement et ne pas jouer avec la nourriture*
- *goûter les aliments proposés*
- *laisser une table propre*